

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni
popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 46 (1956)

Rubrik: À propos de la chasse au daru dans la campagne genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

kman in ba d pyon; èl à pyin cman in ba (il est en état d'ivresse manifeste). Qualifier quelqu'un de *tchètrei-frém*, de *châtre-fourmi*, de *tchètre-ba*, de *tchètre-rnouéy* (châtre-grenouille) ou de *tchètra-rîn.n*, est une grosse injure. Les gens de Châtelat sont surnommés les *tchètre-pa* (les châtres-pets). (Ne disait-on pas plutôt autrefois les *tchètra-ba*?)

«*Pu de ba, pu de vrin*» (plus de «bots», plus de venin), dit-on d'un *kòtèr* ou *kòtè*, c'est-à-dire d'un groupe de personnes assemblées pour causer (*kòtlè*).

Et maintenant, n'est-ce pas, assez parlé de ces frères et sœurs inférieurs, les crapauds et les grenouilles.

A propos de la chasse au *daru* dans la campagne genevoise

Sur la base des informations alors en ma possession, j'ai indiqué, dans mon article sur la chasse au *daru* dans quelques villages genevois, que l'animal imaginaire n'était pas attesté dans le Mandement (p. 9*). Depuis lors, j'ai appris que tel n'était pas le cas cependant. Ainsi, à Dardagny, ce n'est qu'au cours des années 1914-1918 que la farce est tombée peu à peu en désuétude, pour disparaître bientôt totalement. Avant cette époque, il était d'usage courant de conduire à la chasse au *daru* un jeune domestique savoyard ou gessien, dans les bois de la vallée du Roulavay, en face du hameau d'Essertines, en lui faisant miroiter la haute valeur de la peau de la bête, ainsi que la succulence de sa chair.

D'autre part, selon des indications que m'a obligeamment communiquées M. R. Y. Creston, en Bretagne, dans la région de Janzé, Retiers, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), située au sud de Rennes, l'animal fantastique est dénommé *tarin* ou *tarun*. Il convient donc de compléter dans ce sens le tableau qui figure à la page 12*. J.T.

«Aller aux filles»

par D. Pittet, Magnedens

Dans les villages des campagnes fribourgeoises, *aller aux filles* n'avait certes pas la mauvaise signification qu'on aurait pu donner à cette expression. C'était un délassément pour les jeunes gens d'aller passer, en groupe, la première moitié de la nuit d'un dimanche, dans la famille d'un gros paysan, où l'on trouvait quelques filles à courtiser. La bonne surveillance des parents manquait bien rarement. Il faut faire un bond de près d'un demi-siècle en arrière pour retrouver ces forts groupes de jeunes gens qui *allaient aux filles*. Petit à petit les groupes sont devenus plus petits et, aujourd'hui, tout se passe bien autrement dans les fréquentations. Ces soirées étaient de vrai